

Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal



POLITIQUE SYNDICALE

L'AUTONOMISATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE





LL'économie informelle constitue la réalité économique et sociale de la très grande majorité des travailleuses et travailleurs africains. Représentant entre 70 % et 90 % de l'emploi total dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, elle concentre des millions de femmes et d'hommes qui contribuent de manière essentielle à la production nationale, tout en étant privés des droits et protections fondamentaux reconnus aux travailleurs du secteur formel.

La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal reconnaît que sa légitimité et sa mission historique de défense des travailleuses et travailleurs ne peuvent s'exercer pleinement sans s'adresser à cette majorité silencieuse. Représenter ceux et celles qui représentent la majorité est non seulement un impératif moral, mais également une nécessité stratégique pour la survie et le renforcement du mouvement syndical africain en général, sénégalais en particulier.

La présente politique syndicale sur l'autonomisation des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle affirme la vision de la CSA - Sénégal d'une économie inclusive, juste et durable, où chaque personne active — quel que soit son statut, son secteur, son genre ou sa localisation — jouit d'un travail décent, d'une protection sociale effective et d'une voix collective reconnue.

Ce document s'appuie sur les cadres normatifs, notamment la Recommandation OIT n°204 (2015) sur la transition de l'économie informelle, les Objectifs de Développement Durable (en particulier l'ODD 8 sur le travail décent), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et les déclarations et résolutions syndicales régionales pertinentes, le Référentiel Sénégal 2050.

CHAPITRE I — DIAGNOSTIC ET ENJEUX

1.1 Portrait de l'économie informelle en Afrique

L'économie informelle africaine se caractérise par une grande diversité de situations, regroupant des acteurs aux profils très différents :

Profils des acteurs de l'économie informelle
• Travailleuses domestiques : employées dans les ménages, souvent sans contrat ni protection
• Commerçants et commerçantes ambulants : vente de rue, marchés informels, économie de subsistance
• Artisans et petits producteurs : menuiserie, couture, coiffure, mécanique, poterie, etc.
• Agriculteurs de subsistance et travailleurs agricoles saisonniers sans statut reconnu
• Chauffeurs et conducteurs de transport informel (mototaxis, minibus, tricycles)
• Travailleurs de la construction informelle et du BTP non enregistré
• Vendeurs de téléphonie, réparateurs et techniciens informels du numérique
• Travailleurs de plateformes numériques (VTC, livraison, services à la demande)
• Recycleurs, collecteurs de déchets et acteurs de l'économie circulaire informelle
• Pêcheurs artisanaux, mareyeurs, vendeurs de produits halieutiques, et travailleurs de l'agro-alimentaire non enregistrés



1.2 Défis spécifiques à l'économie informelle

DIMENSION	DÉFIS PRINCIPAUX	IMPACTS SUR LES TRAVAILLEURS
Juridique	Absence de statut légal clair	Vulnérabilité aux abus, sans recours
Protection sociale	Exclusion des systèmes de sécurité sociale	Pas de couverture maladie, retraite, maternité
Revenus	Instabilité, imprévisibilité des gains	Pauvreté chronique, endettement
SST	Conditions de travail dangereuses non régulées	Accidents, maladies professionnelles non pris en charge
Représentation	Faible syndicalisation, voix non entendue	Exclusion du dialogue social
Formation	Accès limité à la formation professionnelle, aux outils et métiers du numérique	Faible productivité, revenus bas
Financement	Exclusion financière, pas d'accès au crédit formel	Impossibilité de développer l'activité
Genre	Surreprésentation des femmes dans les secteurs les plus vulnérables	Inégalités amplifiées, violences économiques
Environnement et Transition Ecologique et Juste	Espaces d'exercice des activités économiques, et produits impropres à la consommation.	Maladies professionnelles, risques majeurs pour l'environnement et les consommateurs

1.3 L'économie informelle : un enjeu politique et syndical central

La CSA - Sénégal affirme que l'économie informelle n'est pas une anomalie transitoire destinée à disparaître spontanément. Elle est le résultat structurel de politiques économiques inadaptées, d'un sous-investissement chronique dans les secteurs sociaux et d'une insuffisance des protections légales. L'enjeu syndical n'est donc pas seulement d'accompagner la formalisation, mais de garantir dès maintenant la protection et l'autonomisation des travailleurs informels dans leurs conditions actuelles.





La politique de la CSA - Sénégal sur l'autonomisation dans l'économie informelle s'inscrit dans un ensemble cohérent de normes internationales et de cadres de politique :

Cadre Normatif International

- Recommandation OIT n°204 — Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (2015)
- Recommandation OIT n°202 — Socles de protection sociale (2012)
- Convention OIT n°189 — Travailleurs domestiques (2011) et Recommandation n°201
- Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008, révisée 2022)
- Déclaration du Centenaire de l'OIT (2019) — Avenir du travail
- Agenda 2030 des Nations Unies : ODD 1, 2, 3, 5, 8, 10, 16 (sans exclusion, travail décent, égalité)
- Agenda 2063 de l'Union Africaine — Afrique prospère, intégrée et pacifique
- Protocole de Maputo et Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Cadre Normatif National

- Référentiel 2050
- Autres textes normatifs

POINT CLÉ — Recommandation n°204 (2015) : La R204 reconnaît que la transition vers l'économie formelle doit s'opérer dans le respect des droits des travailleurs informels, sans criminalisation ni marginalisation. Elle appelle à des politiques intégrées combinant : cadres juridiques adaptés, protection sociale, accès au financement, formation professionnelle et représentation collective. C'est la boussole normative principale de la présente politique.

CHAPITRE III — VISION, MISSION ET VALEURS

3.1 Vision

VISION : « Une économie africaine inclusive où toutes les travailleuses et tous les travailleurs, indépendamment de leur secteur d'activité ou de leur statut d'emploi, jouissent de droits effectifs, d'une protection sociale adéquate, d'une voix collective reconnue et des conditions nécessaires à leur épanouissement économique, social et humain».

3.2 Mission de la CSA - SENEGAL

1. Organiser, représenter et défendre collectivement les intérêts des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle dans toutes les instances de dialogue social ;
2. Promouvoir leur autonomisation économique, sociale, organisationnelle et citoyenne ;
3. Influencer les politiques nationales pour créer un environnement favorable à la protection et à la transition progressive vers la formalité ;
4. Assurer la solidarité et la cohésion entre les travailleurs du secteur formel et ceux de l'économie informelle au sein du mouvement syndical.



Valeurs directrices de la politique d'autonomisation

- INCLUSION : Aucun travailleur ne doit être laissé en marge du mouvement syndical et de la protection sociale
- DIGNITÉ : Le travail informel est un travail réel et mérite la même dignité que le travail formel
- SOLIDARITÉ : L'économie formelle et informelle partagent un destin commun ; leur union renforce les deux
- AUTONOMIE : Les travailleurs informels sont acteurs de leur propre émancipation, non simples bénéficiaires
- GENRE ET ÉQUITÉ : La lutte contre les inégalités de genre est au cœur de l'autonomisation informelle
- DURABILITÉ : L'autonomisation vise des changements structurels durables, pas des solutions palliatives
- PARTICIPATION : Les décisions concernant les travailleurs informels se prennent avec eux, pas pour eux

CHAPITRE IV — AXES STRATÉGIQUES

La politique d'autonomisation de la CSA - Sénégal s'articule autour de huit (08) axes stratégiques, conçus comme des leviers interdépendants d'un changement systémique. Chaque axe est déclinable en activités concrètes et en positions de plaidoyer.

AXE 1 — Autonomisation Organisationnelle et Représentation Collective

Nul ne peut être autonome sans voix collective. La première condition de l'autonomisation des travailleurs informels est leur capacité à s'organiser, à se représenter et à négocier collectivement.

1.1 Organisation syndicale des travailleurs informels

- Soutien à la création et au renforcement d'associations, de syndicats sectoriels et de coopératives de travailleurs informels affiliés à la CSA ;
- Développement de modèles organisationnels adaptés aux contraintes spécifiques de l'informel : réseautage, cotisations flexibles, réunions décentralisées, leadership de proximité ;
- Programme d'affiliation simplifiée des organisations de travailleurs informels aux structures de la CSA ;
- Formation au leadership syndical, à la gestion organisationnelle et à la démocratie interne.

1.2 Représentation dans les instances de dialogue social

- Plaidoyer pour la reconnaissance légale des organisations de travailleurs informels comme partenaires sociaux légitimes dans le dialogue social national ;
- Inclusion des représentants des travailleurs informels dans les délégations tripartites aux instances nationales, régionales et internationales ;
- Participation aux Conseils économiques et sociaux avec une représentation effective de l'informel ;
- Développement de mécanismes de consultation formelle des travailleurs informels sur les politiques qui les affectent.

AXE 2 — Autonomisation Économique et Accès au Financement

2.1 Accès au crédit et aux services financiers

- Plaidoyer pour des politiques nationales de financement inclusif favorisant l'accès des travailleurs informels au crédit à des taux non usuraires ;
- Promotion des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) comme vecteurs d'autonomisation financière ;
- Développement de partenariats avec les institutions de microfinance pour des produits adaptés ;
- Soutien aux fonds d'investissements de garantie mutualistes gérés par les organisations de travailleurs informels.

2.2 Développement économique et accès aux marchés

- Formation à la gestion d'entreprise, à la comptabilité simplifiée, à la planification financière et aux métiers du numériques
- Plaidoyer pour l'intégration des travailleurs informels dans les chaînes de valeur nationales ;
- Accès préférentiel aux marchés publics pour les coopératives de travailleurs informels formalisées ;
- Soutien aux projets d'économie sociale et solidaire émergeant de l'économie informelle.

AXE 3 — Protection Sociale Universelle

La CSA - Sénégal milite pour que l'appartenance à l'économie informelle ne soit plus synonyme d'exclusion de la protection sociale. Un socle universel de protection sociale est un droit, non un privilège.

3.1 Couverture santé

- Plaidoyer pour l'extension de l'assurance maladie universelle aux travailleurs informels, avec des mécanismes de cotisation adaptés à la variabilité des revenus ;
- Promotion de mutuelles de santé communautaires comme étape transitoire vers la couverture universelle ;
- Accès aux soins de santé maternelle et infantile pour les travailleuses informelles.

3.2 Retraite et prévoyance

- Développement de mécanismes de retraite adaptés à l'économie informelle : cotisations flexibles, comptes individuels portables, régimes contributifs simplifiés ;
- Exploration de systèmes d'épargne-retraite collective gérés par les organisations de travailleurs informels ;
- Plaidoyer pour l'allocation d'une pension sociale minimale aux travailleurs informels âgés.

3.3 Maternité, famille et vulnérabilités

- Congé maternité effectif et indemnisation pour les travailleuses informelles ;
- Protection sociale en cas d'accident, de maladie ou de chômage involontaire ;
- Mécanismes de solidarité communautaire renforcés et reconnus par l'État.

AXE 4 — Formation Professionnelle et Compétences

4.1 Accès à la formation professionnelle

- Plaidoyer pour l'intégration des travailleurs informels dans les systèmes nationaux de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- Développement de modules de formation courts, certifiant et adaptés aux contraintes des travailleurs informels (horaires, lieux, langues locales) ;
- Reconnaissance des compétences acquises de manière informelle par des systèmes de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Formation à l'alphabétisation économique et financière, pour les acteurs de l'informel peu scolarisés.

4.2 Formation aux compétences numériques

- Accès aux compétences numériques de base : utilisation du mobile money, plateformes e-commerce, outils de gestion numérique ;
- Formation à la protection des données personnelles et aux droits numériques des travailleurs informels ;
- Promotion d'incubateurs et d'espaces numériques communautaires accessibles aux travailleurs informels.

AXE 5 — Cadre Juridique et Formalisation Progressive

La CSA - Sénégal promeut une approche de formalisation progressive, respectueuse des droits des travailleurs, qui offre des avantages concrets sans imposer des charges administratives ou fiscales disproportionnées.

- Plaidoyer pour la création de statuts juridiques simplifiés et adaptés aux réalités de l'informel : auto-entrepreneur, travailleur indépendant reconnu, coopérative simplifiée ;
- Réforme des systèmes fiscaux pour proposer des régimes adaptés aux capacités contributives réelles des travailleurs informels, avec des incitations à la formalisation ;
- Révision des codes du travail pour intégrer explicitement des catégories de travailleurs intermédiaires entre le salariat classique et le travail indépendant ;
- Simplification des procédures d'enregistrement et de création d'unités économiques informelles ;
- Lutte contre la criminalisation des travailleurs informels : interdiction des destructions arbitraires de commerces, harcèlement policier, confiscations illégales ;
- Plaidoyer pour des politiques d'aménagement urbain inclusives préservant les espaces de travail des acteurs de l'informel.

AXE 6 — Genre, Jeunesse et Groupes Vulnérables



RAPPEL STRATÉGIQUE : Les femmes représentent plus de 60 % des travailleurs de l'économie informelle en Afrique subsaharienne. Elles sont concentrées dans les secteurs les plus précaires : commerce de détail, travail domestique, agriculture. L'autonomisation de l'économie informelle passe nécessairement par l'autonomisation des femmes qui la constituent.

6.1 Autonomisation des femmes dans l'économie informelle

- Programmes spécifiques d'organisation, de formation et d'accès au financement pour les femmes de l'économie informelle ;
- Leadership féminin : objectifs de représentation paritaire dans les instances des organisations de travailleurs informels affiliées à la CSA ;
- Lutte contre les violences économiques, les harcèlements et discriminations subis par les travailleuses informelles ;
- Accès au foncier, aux marchés et aux espaces de travail sûrs pour les femmes ;
- Conciliation travail informel / responsabilités familiales : services de garde d'enfants, congé maternité, temps partiel choisi.

6.2 Jeunesse et économie informelle

- Programmes d'insertion des jeunes dans des activités informelles structurées, avec perspectives de formalisation progressive ;
- Formation à l'entrepreneuriat pour les jeunes actifs dans l'économie informelle ;
- Lutte contre l'exploitation des jeunes apprentis dans l'artisanat et autres secteurs informels.

6.3 Personnes handicapées et vulnérabilités spécifiques

- Prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées actives dans l'économie informelle ;
- Lutte contre toute forme de discrimination dans l'accès aux ressources, à la formation et à la protection sociale.

AXE 7 — Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans l'Informel

L'autonomisation ne peut se construire sur des conditions de travail qui détruisent la santé. La CSA- Sénégal intègre pleinement la SST comme dimension indissociable de l'autonomisation dans l'économie informelle. (Voir également la Politique Syndicale SST de la CSA, document complémentaire.)

- Cartographie et évaluation des risques professionnels spécifiques à chaque secteur de l'économie informelle ;
- Développement de kits de prévention SST adaptés et accessibles aux travailleurs informels (en langues locales, formats visuels, prix accessibles) ;
- Formation des délégués SST dans les organisations de travailleurs informels ;
- Plaidoyer pour l'extension de la couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles aux travailleurs informels ;
- Accès à des services de médecine du travail et de santé professionnelle de proximité ;
- Lutte spécifique contre l'exposition aux pesticides, poussières, métaux lourds et produits chimiques dangereux dans les secteurs informels.

AXE 8 — Environnement - Transition Ecologique et Juste

- Sensibilisation et Education environnementale - Formation : Sensibilisation et éducation des acteurs à l'environnement et transition juste et écologique : reboisement, tri des déchets, économie d'énergie, etc., Former des experts en bilan carbone, Promouvoir des Actions, concertées avec les acteurs de l'Environnement, de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture, de l'Urbanisme et de l'eau sur des questions d'intérêt commun.
- Promouvoir un Esprit Environnement, Transition Ecologique et Juste (EETEJ) en milieu de travail : Sensibiliser sur les dispositions légales et réglementaires relatives aux questions liées au QSHE pour leur mise en pratique dans les entreprises - Faire adopter par les employeurs un aménagement des espaces de travail confortables, stimulants et ergonomiques dans les lieux de travail.





5.1 Stratégie de plaidoyer politique

La CSA développe une stratégie de plaidoyer multi-niveaux en faveur des travailleurs de l'économie informelle :

NIVEAU	CIBLE	OBJET DU PLAIDOYER
National	Gouvernements, Parlements	Législation, protection sociale, fiscalité adaptée
National	Employeurs formels	Responsabilité dans les chaînes de valeur, contrats décents
Régional (UA, CEDEAO...)	Institutions régionales	Harmonisation des politiques, libre circulation
International	OIT, ONU, BM, FMI, ONU FEMMES	Normes, financement, politiques d'ajustement
Local	Collectivités locales	Espaces de travail, accès aux marchés, aménagement urbain
Médiatique	Opinion publique	Visibilité et dignité des travailleurs informels

5.2 Positions publiques de la CSA - SENEGAL

Engagements et Prises de Position Publiques de la CSA - SENEGAL
• Extension de la protection sociale universelle à TOUS les travailleurs, sans condition de statut
• Fin de la criminalisation des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle
• Reconnaissance légale des organisations de travailleurs informels comme partenaires sociaux
• Adoption et application de la Recommandation OIT n°204 dans tous les pays membres
• Mise en place de fonds nationaux d'appui à la formalisation avec participation syndicale
• Ratification de la Convention OIT n°189 sur les travailleurs domestiques
• Politique fiscale progressive tenant compte des capacités réelles des travailleurs informels
• Accès universel à la formation professionnelle financée par l'État et les employeurs
• Parité et leadership féminin dans les politiques relatives à l'économie informelle
• Intégration des travailleurs informels dans tous les plans de développement nationaux et locaux





6.1 Structures de coordination

- Fédération des Travailleurs de l'Informel de la CSA - Sénégal : instance dédiée, permanente, composée de représentants des organisations affiliées et de délégués des travailleurs informels organisés ;
- Réseau des Coordinateurs Nationaux Économie Informelle dans chaque pays membre remplacer par région du pays ;
- Partenariat institutionnel avec le Bureau ACTRAV de l'OIT pour l'appui technique et normatif ;
- Mécanisme de coordination avec les ONG, institutions académiques et organisations communautaires partenaires.

6.2 Plan d'action opérationnel — Cadre logique synthétique

AXE STRATÉGIQUE	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ANNÉE 1	INDICATEURS CLÉS
Autonomisation organisationnelle	Cartographie des organisations informelles affiliées ; ateliers de formation leadership	Nb d'organisations affiliées ; taux de participation féminine
Autonomisation économique	Programme pilote d'accès au crédit ; partenariat COOPEC	Nb de bénéficiaires ; montant moyen crédits accordés
Protection sociale	Plaidoyer national pour extension couverture ; mise en place mutuelles pilotes	Nb de travailleurs couverts ; nombre de mutuelles créées
Formation professionnelle	Modules formation courts dans 3 secteurs prioritaires ; VAE pilote	Nb de travailleurs formés ; taux de certification
Cadre juridique	Rapport diagnostic législatif ; mémorandum aux gouvernements	Nb de réformes plaidées ; réponses gouvernementales
Genre et jeunesse	Programme leadership féminin ; concours entrepreneuriat jeunes	% femmes en leadership ; nb jeunes accompagnés
SST informelle	Kits SST distribués ; formation délégués SST informels	Nb kits distribués ; nb délégués SST formés

6.3 Mécanisme de suivi et évaluation

- Rapports trimestriels de mise en oeuvre présentés à la Commission Économie Informelle ;
- Évaluation annuelle participative avec les organisations de travailleurs informels partenaires ;
- Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires directs des activités ;
- Révision stratégique tous les trois ans, alignée sur les cycles de planification nationaux ;
- Publication d'un Rapport annuel sur l'état de l'économie informelle dans les pays membres.

CHAPITRE VII — RESSOURCES ET PARTENARIATS

7.1 Ressources financières

- Mobilisation de fonds propres : intégration de l'axe économie informelle dans le budget annuel de la CSA - Sénégal ;
- Projets de coopération internationale avec l'OIT, l'Union Européenne, la GIZ, USAID et autres bailleurs ;
- Fonds multilatéraux : Fonds de l'OIT pour le travail décent, Fonds ODD, Mécanismes de financement climatique ;
- Partenariats avec des fondations privées engagées dans le développement économique inclusif.

7.2 Partenariats stratégiques

- OIT — ACTRAV Dakar : appui normatif, technique et renforcement de capacités ;
- ITUC-Africa (Confédération Syndicale Internationale — Afrique) ;
- Organisations syndicales nationales affiliées et leurs branches informelles ;
- Réseaux régionaux africains des travailleurs de l'économie informelle (AMSEE, etc.) ;
- Organisations communautaires de base et associations de travailleurs informels ;
- Institutions de microfinance et coopératives financières ;
- Universités et centres de recherche sur l'économie informelle et le travail.



Annexe 1 — Cadre normatif de référence

- Recommandation OIT n°204 — Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (2015)
- Recommandation OIT n°202 — Socles de protection sociale (2012)
- Convention OIT n°189 et Recommandation n°201 — Travailleurs domestiques (2011)
- Convention OIT n°155 — Sécurité et santé des travailleurs (1981)
- Convention OIT n°190 — Violence et harcèlement (2019)
- Déclaration de l'OIT sur la justice sociale (2008) et Déclaration du Centenaire (2019)
- ODD 1 : Pas de pauvreté ; ODD 3 : Bonne santé ; ODD 5 : Égalité des sexes ; ODD 8 : Travail décent ; ODD 10 : Réduction des inégalités
- Agenda 2063 de l'Union Africaine — Aspiration 1 : Afrique prospère
- Protocole de Maputo — Droits des femmes en Afrique
- Référentiel 2050

Annexe 2 — Définitions

- Économie informelle : Ensemble des activités économiques qui, en droit ou en pratique, ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositifs formels (selon la définition de la R204 de l'OIT).
- Formalisation : Processus par lequel les unités économiques et travailleurs informels accèdent progressivement à un statut légal, à des protections et à des droits, sans être contraints à une formalisation immédiate et totale.
- Autonomisation (empowerment) : Processus par lequel des individus et des groupes acquièrent le contrôle sur les décisions et ressources qui déterminent la qualité de leur vie.
- Socle de protection sociale : Ensemble de garanties élémentaires de sécurité sociale permettant d'assurer à l'ensemble de la population un accès aux soins et à un minimum de revenus tout au long de la vie (R202 de l'OIT).
- Dialogue social : Ensemble des négociations, consultations ou échanges d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun.

Annexe 3 — Cadre de résultats et indicateurs

RÉSULTAT ATTENDU	INDICATEUR	SOURCE DE VÉRIFICATION
Augmentation de la syndicalisation dans l'informel	Nombre d'adhérents issus de l'économie informelle (annuel)	Registres des organisations affiliées
Amélioration de la couverture sociale	% de travailleurs informels bénéficiant d'au moins une	Enquêtes nationales, données administrations
Renforcement des capacités organisationnelles	Nb d'organisations informelles renforcées et actives	Rapports de mise en œuvre
Progrès dans la formalisation	Nb de travailleurs informels ayant accédé à un statut légal	Registres nationaux d'entreprises
Amélioration des conditions SST	Nb d'accidents et maladies professionnelles déclarés dans	Registres inspection du travail
Autonomisation des femmes	% de femmes en position de leadership dans les organisations	Rapports des organisations partenaires

Annexe 4 — Guide pour la consultation et la validation du document

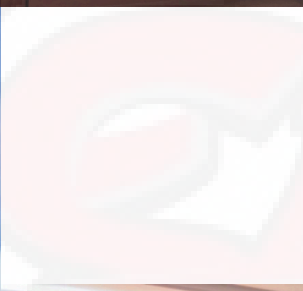
Étapes recommandées pour la validation participative de la présente politique :

1. Diffusion du document à toutes les organisations affiliées et aux réseaux de travailleurs informels partenaires
2. Organisation d'ateliers régionaux de consultation (au moins un par grande région) avec participation effective des travailleurs informels
3. Collecte et synthèse des contributions et amendements proposés
4. Atelier national de rédaction finale intégrant les apports de la consultation
5. Présentation du document finalisé à l'instance statutaire compétente de la CSA pour adoption
6. Élaboration d'un Plan d'Action triennal sur la base de la politique adoptée
7. Lancement public de la politique avec campagne de communication

Annexe 5 — LA CSA EN IMAGE



LA CSA A ETE CREE EN 1996
ELLE FAIT PARTIE DES PLUS GRANDE CONFEDERATION SYNDICALE AU SENEGAL
ELLE COMPTE 112 ORGANISATIONS ET SECTIONS AFFILIEES
TOUS LES SECTEURS SONT REPRESENTES : SECTEURS PRIMAIRES, SECONDAIRES
ET TERTIAIRES, PUBLICS & PRIVES ; FORMEL & INFORMEL





CONTACT CSA :
Parcelles Assainies U22, Villa N°10
Dakar-Sénégal BP 10224
Tel : +221 33 835 13 08
Email : csasenegal@yahoo.com
Web : www.csasenegal.com